

8 DÉCEMBRE 2022

Élections professionnelles Fonction publique



Attention, ce document
n'est pas un bulletin de vote !

COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE

Voter CGT, c'est essentiel
**POUR DONNER AUX FUTUR·ES
ÉLU·ES LES MOYENS DE**

**de toutes et tous les agent·es
contractuel·les pour un meilleur
service public.**

DEFENDRE LES DROITS INDIVIDUELS

- Création des cadres d'emplois pour les assistant-e-s maternel-le-s (ASSMAT) et pour les missions nouvelles ;
- Revendication d'une négociation salariale collective ;
- Accès pour toutes et tous à la Fonction publique sans condition de nationalité.

A LA CCP

Je vote la CGT

**POUR DES REPRÉSENTANT·ES
QUI INTERVIENDRONT**

sur les questions qui me concernent :

- Licenciement pour inaptitude physique, insuffisance professionnelle ;
- Demandes de révision d'entretien professionnel ;
- Refus de temps partiel, de télétravail, de formation professionnelle ;
- Procédures disciplinaires ;
- Droit syndical : obligation de consultation sur les décisions individuelles relatives au non-renouvellement du contrat des personnes investies d'un mandat syndical.

ET M'ACCOMPAGNERONT POUR :

- Faire valoir mes droits en cas de licenciement ;
- Obtenir la révision de mon entretien professionnel ;
- Travailler à temps partiel si je le souhaite ;
- Obtenir mon droit à télétravailler dans de bonnes conditions ;
- Rendre effectif mon droit à la formation ;
- Me défendre en cas de procédure disciplinaire.

**LE JEUDI 8 DÉCEMBRE 2022, UN SEUL TOUR DE SCRUTIN,
CHAQUE VOIX COMPTE !**



**FIER·E·S
L'^{es} FONCTIONNAIRES
ET AGENT·E·S PUBLIC·QUE·S !**



www.cgtservicespublics.fr